



Le journal de **Chantesse**



2 Infos pratiques
4 Vie communale
10 Intercommunalité
11 Associations

Août 2023 - n°43

Mairie de Chantesse

Ouverture au public

Mardi 14h à 19h
Vendredi 9h30 à 13h
Samedi 9h à 12h (les semaines paires)

Les permanences du maire et des adjoints se font sur RDV.

☎ 04 76 64 73 94

Site Internet : www.chantesse.fr

Numéros utiles

SAMU ☎ 15
Police ☎ 17
Pompiers ☎ 18
Appel d'urgence européen ☎ 112
Pharmacie de garde ☎ 3237 (0,50 €/mn)
SOS Médecins ☎ 08 03 06 70 00
Déchèterie de Vinay ☎ 04 76 36 79 29

État civil

Naissances

GIRARD Enoha
le 01/07/2022
MASSOT HOUIBI Malory
le 10/08/2022
CAVE Cameron
le 01/09/2022
CHAUSSEBLANCHE Maë
le 21/09/2022
BERTOUX Anaé
le 10/02/2023

Mariages

HANNIS Christopher
GORLIER Emelyne
le 16/07/2022
LEGER Philippe
PICOT Florence
le 30/05/2023
VANGI Johann
CAILLAT Cécile
le 24/06/2023
MARTIN Thierry
GORLIER Myriam
le 24/06/2023

Décès

MARTIN Gilbert
le 13/09/2022
CAILLAT André
le 20/09/2022
DUCROS Michel
le 11/10/2022
EFFANTIN Marcelle
le 18/10/2022
DUCROS Angèle
le 15/12/2022
BOURGEAT Michelle
le 15/03/2023
PENIN Colette
le 19/05/2023
CLEYET Christiane
le 24/05/2023

Déchèterie

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Vinay

- Le lundi, le mercredi et le jeudi de 13h30 à 18h00
- Le mardi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Le samedi de 9h00 à 18h00

Attention les déchèteries sont fermées les jours fériés

Adresse : ZA Les Levées, 38470 Vinay

Contacteur l'accueil des déchèteries intercommunales :

Téléphone : 04 76 38 66 03 ,

Mail : contact.dechets@smvic.fr

Travaux bruyants

Tous les travaux bruyants (bricolages, tontes, etc.) doivent respecter les horaires suivants :

- jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Merci de votre compréhension.

Attention !

La mairie sera fermée du 14 au 28 août 2023 en raison des congés estivaux.



Nous vous rappelons que la mairie de Chantesse est sur l'application **Panneau Pocket**, qui permet d'avoir en direct sur votre smartphone les dernières infos communales (horaires d'ouverture, horaires pour les travaux bruyants, actualités des associations, commémorations, activités culturelles, objets trouvés etc.).

Sur l'année entière, il y a eu 10 153 lectures d'informations sur l'application pour le seul village de Chantesse. Alors, faites comme les 140 utilisateurs déjà recensés, téléchargez l'application Panneau Pocket (en mettant Chantesse en favori) en scannant le QR code ci-contre :



Appel à candidature pour être Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN)

Depuis la loi de 1886, le DDEN est chargé de la surveillance des locaux scolaires, de la fréquentation, de l'hygiène, de la sécurité, de la salubrité, des activités post et périscolaires.

Sa fonction s'étend aussi à toutes les questions relatives à l'environnement scolaire dont la restauration. Il participe aux projets de travaux et d'aménagement de l'école.

Il est membre de droit du conseil d'école avec voix délibérative.

Il joue un rôle de tiers auprès des parents d'élèves, des enseignants et de la municipalité :

- Rôle d'incitation et d'animation (création et développement des activités post et périscolaires).
- Rôle de coordination et de liaison.
- Rôle de médiation.

Il est une personne ressource de l'école. En véritable partenaire, il s'associe à l'équipe éducative pour la réalisation d'un même objectif, d'une seule cause : l'intérêt des élèves. Garant des valeurs républicaines, l'action du DDEN ne prend tout son sens qu'en référence aux principes qui ont fondé l'école publique : l'égalité, la gratuité, la laïcité.

Le DDEN est en relation étroite avec les autorités académiques (notamment avec les IEN)

et les autorités municipales. Il leur communique les renseignements utiles obtenus lors de ses visites d'écoles.

Vous vous sentez concerné par les valeurs qu'ils défendent, venez les rejoindre.

Contact :

Joëlle Blunat-Boujet
dden.vinayjbb@free.fr

Vie paroissiale

Pour toutes les personnes voulant contacter la paroisse, pour des baptêmes, mariages, funérailles, ou pour faire célébrer des messes pour les défunts.

S'adresser ou téléphoner à :

- Maison Paroissiale de Vinay - Père Mariusz SLIWA : 2, place du 11 Novembre 1918 - 38470 Vinay - tél. 04 76 36 70 44
- André CHOROT : tél. 04 76 64 76 41
- Gérald ARNAUD : tél. 04 76 64 74 77

Secrétariat Maison Paroissiale de St-Marcellin (Pour la Paroisse St Joseph des Deux Rives - Vinay : site internet www.paroissestjoseph38@free.fr)

SIGNALE TON FRELON

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : www.frelonsasiatiques.fr

FRELON ASIATIQUE

NID PRIMAIRE

NID SECONDAIRE

GDS
Auvergne
Rhône-Alpes
l'action sanitaire ensemble

Conseils municipaux

Conseil municipal du 01/06/2022

TE38 – Travaux sur réseaux d'éclairage public

Changement des ampoules de l'éclairage public par des ampoules LED.

Prix de revient prévisionnel : 19 289 €
 Financements externes : 11 176 €
 Participation de la commune : 8 114 €

Instauration d'une caution ménage pour la location des salles communales

Faisant suite, à plusieurs reprises, d'un manquement au nettoyage des salles communales lors de locations, et afin d'éviter la surcharge de travail vis à vis des employés communaux pour palier ce manquement, il a été proposé lors du conseil de mettre en place, un système de caution ménage.

Lors de la signature des contrats de location, il sera demandé aux locataires de rédiger un chèque de caution supplémentaire de :

- 150 € pour le ménage de la salle des fêtes
- 100 € pour le ménage de la salle Chantessa.

En cas de manquement au nettoyage ou d'un nettoyage partiel des salles lors de l'état des lieux de sortie, le chèque sera alors encaissé.

Conseil municipal du 05/07/2022

Prestation Paies CDG38 2023

En tant que collectivité adhérente à la mission facultative «prestation paie externalisée», la tarification validée par l'exécutif du Centre de Gestion évolue.

Dans un contexte d'évolution constante de la réglementation, la complexité de la gestion de la paie ne cesse d'augmenter, en lien avec des évolutions législatives et réglementaires.

C'est pourquoi, afin de maintenir ce service et de pouvoir le proposer à de nouvelles collectivités, le conseil d'administration du CDG38 a adopté les conditions tarifaires suivantes :

- 15 € par bulletin de salaire,
- 10 € pour la saisie de chaque nouvel agent,
- outre un tarif de prise en charge de 1 500 € (pour les nouvelles collectivités).

Conseil municipal du 07/09/2022

Attribution des subventions aux associations 2022

Mme Le Maire propose à l'assemblée de voter le montant des subventions communales 2022, pour rappel 2 500 € au budget primitif :

- Centre de gestion : 250 €
- ACCA Chasse : 200 €
- Comité des Fêtes : 200 €
- Espace Nature Isère : 200 €
- Club de l'Âge d'Or : 200 €

- Association Sportive Chantessa : 200 €
- Amicale.com : 371,22 €
- Association Colibris : 200 €
- Téléthon (Colibris) : 300 €

La subvention sera versée, si et seulement si, le compte rendu de l'assemblée générale et le bilan financier de l'association sont envoyés en mairie.

Délégation à Saint-Marcellin Vercors Isère communauté, la responsabilité d'organiser et mettre à l'enquête publique unique en même temps que la carte communale et le zonage d'assainissement, le zonage pluvial

Mme Le Maire expose dans la continuité de la réalisation de la carte communale, et afin de mettre le dossier de la carte communale, du zonage d'assainissement et du zonage pluvial à l'enquête publique unique en application des articles L123-6 et R123-7 du code de l'environnement, qu'il est nécessaire de déléguer à la communauté de communes «Saint-Marcellin Vercors Isère communauté», la responsabilité d'organiser et mettre à l'enquête publique unique en même temps que la carte communale et le zonage d'assainissement, le zonage pluvial dont elle a la compétence.

Conseil municipal du 05/10/2022

Reversement de la taxe d'ordures ménagères pour les locataires de la commune

Mme Le Maire fait part au conseil municipal des taxes d'ordures ménagères reçues sur les avis d'imposition des taxes foncières de la commune. Ces taxes concernent les locataires de la commune et doivent être reversées à la commune.

Conseil municipal du 09/11/2022

Tarif concessions cimetière communal et columbarium

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée, la délibération 2018/20 du 2 octobre 2018 concernant le tarif des concessions du cimetière communal. Mme Le Maire informe l'assemblée que cette délibération est à revoter chaque année.

Ainsi, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les tarifs suivants :

L'étendue de chacune des concessions ne pourra être inférieure à 2 m².

Il convient de proposer aux concessionnaires la possibilité de choisir entre 2 durées de concession. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Conseil municipal du 07/12/2022

Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint-Marcellin, année scolaire 2022-2023.

Mme le Maire informe l'assemblée que la commune de Saint-Marcellin sollicite une participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint-Marcellin pour l'année scolaire 2022-2023.

Cette participation concerne les enfants de Chantessa inscrits au centre médico-scolaire pour les visites médicales scolaires soit : 26 élèves x 3,70 € = 96,20 €

Convention de reversement de la part communale de taxe d'aménagement sur les zones d'activités économiques intercommunales de la commune de Chantessa

Par délibération DCC2021_07_48 du 8 juillet 2021 et ses annexes, le conseil communautaire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a fixé les principes de reversement de la part communale de taxe d'aménagement sur les zones d'activités économiques intercommunales.

La communauté de communes est compétente en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activité économique (ZAE). Elle réalise ainsi l'ensemble des travaux d'investissement nécessaires à l'aménagement et au développement desdites zones. Pour autant, l'intercommunalité ne perçoit pas la taxe d'aménagement liée à ces investissements, ce qui dégrade les bilans d'opération et impacte la capacité de la communauté de communes à intervenir de manière plus volontariste et ambitieuse dans des projets de développement économique.

Dès lors, et après concertation avec les communes concernées dans le cadre de la commission développement économique, le Conseil communautaire a délibéré sur le principe d'un reversement de la taxe d'aménagement selon les modalités de répartition suivantes :

Désignation		Tarif 2022 (pour information)	Tarif 2023
Concession (2m ²)	30 ans	500 €	500 €
	50 ans	X	750 €
Case de columbarium	15 ans	150 €	150 €
	30 ans	300 €	300 €

Article 1. Sur les zones d'activités économiques intercommunales qui ont été aménagées ou celles qui seront amenées à l'être sous maîtrise d'ouvrage intercommunale :

La commune s'engage à reverser à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté : 100 % du montant de la taxe d'aménagement perçue sur les parcelles situées dans le périmètre des zones d'activités existantes définies en annexe 1 et de leurs extensions futures

Article 2. Sur les zones d'activités économiques intercommunales qui ont été créées par les communes et transférées par délibération du conseil communautaire n° DCC-ZAE-17231 en date du 19 décembre 2017 approuvant le transfert des zones d'activités communales :

2-1/ La commune s'engage à reverser à Saint-Marcellin Vercors Isère communauté : 100 % du montant de la taxe d'aménagement perçue sur des projets de construction, reconstruction, agrandissement de bâtiments, aménagements et installations de toute nature sur les parcelles situées dans le périmètre des zones d'activités définies en annexe 2 et qui nécessitent des travaux d'aménagement nouveaux portés par l'intercommunalité.

2-2/ La commune s'engage à reverser à Saint-Marcellin Isère Communauté : 20 % du montant de la taxe d'aménagement perçue sur des projets de construction, reconstruction, agrandissement de bâtiments, aménagements et installations de toute nature sur les parcelles situées dans le périmètre des zones d'activités définies en annexe 2 et dont les travaux d'aménagement ont été portés par la commune.

S'agissant de la commune de Chantesse, ces dispositions s'appliqueront aux zones d'activités économiques suivantes selon le périmètre défini en annexe, ainsi qu'à leurs éventuelles extensions futures :

Article 1 : ZAE Croix de l'Étang

Article 2 : Néant

Indemnité Télétravail

Mme le Maire expose les faits suivants concernant le dispositif de télétravail :

Vu le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats ;

Vu l'arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats. Pour mémoire, le plan de sobriété de l'État prévoit notamment d'encourager la pratique du télétravail afin de limiter les transports domicile-travail et optimiser l'usage des bâtiments publics.

Ce recours au télétravail devra se faire dans le cadre de l'accord télétravail du 13 juillet 2021 et sur la base du volontariat.

Le montant de l'allocation forfaitaire de télétravail des agents publics revalorisée au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 2,88 € par journée de télétravail effectuée, dans la limite d'un plafond de

253,44€ par an (soit 88 jours/an)

Elle s'applique aux journées de télétravail effectuées à partir du 1^{er} janvier 2023.

Mme Le Maire propose de verser cette indemnité légale à l'agente autorisée à télé-travailler.

Cette indemnité évoluera en fonction du taux légal applicable, selon les décrets et revalorisation en vigueur.

Autorisation vente terrain

Sassenage succession Grenier en indivision

Dans le cadre de la succession Grenier, la commune de Chantesse est propriétaire en indivision avec les héritiers Grenier, de terrains sur la commune de Sassenage.

Suite à une demande de M. Grenier, le conseil municipal est d'accord pour vendre les terrains appartenant à la commune en indivision avec les héritiers Grenier.

Conseil municipal du 01/03/2022

Approbation Compte Gestion 2022

Le conseil municipal, vote à l'unanimité :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal pour l'exercice 2022 certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOpte le compte de gestion 2022 du budget principal.

Approbation du Compte Administratif 2022

VU les dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à son article L 2121-29 ;

Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022 dressé par Mme le Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Mme le Maire, ordonnateur, ne prend pas part au vote et sort de la salle de réunion.

M. Paul Durris, premier adjoint propose de voter, et le conseil vote à l'unanimité :

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE DE CHANTESSSE - COMMUNE DE CHANTESSSE - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A	244 984,02	G	272 190,65
	Section d'investissement	B	970 712,46	H	634 709,06

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		Report en section d'investissement (001)	
	C	0,00 (si déficit)	I	248 994,13 (si excédent)
	D	0,00 (si déficit)	J	188 457,67 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 215 696,48	= G+H+I+J	1 344 351,51
---------------------------------------	--	------------------	---------------------	------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		Section d'investissement		
	E	0,00	K	0,00	
		F <th>0,00</th> <td>L <th>52 706,00</th> </td>	0,00	L <th>52 706,00</th>	52 706,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	0,00	= K+L	52 706,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		Section d'investissement		
	= A+C+E	244 984,02	= G+I+K	521 184,78	
		= B+D+F	970 712,46	= H+J+L	875 872,73
TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	1 215 696,48	= G+H+I+J+K+L	1 397 057,51

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

ADOpte le compte administratif 2022 du budget principal.

Affectation du résultat 2022 sur le budget primitif 2023

Vu le compte Administratif 2022

Vu le Compte de Gestion 2022,

Considérant l'excédent de fonctionnement,

Mme le Maire propose à l'assemblée d'affecter au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 94 839,73 €, issue du résultat de fonctionnement 2022,

Et 181 361,03 € au compte 002. Excédent de fonctionnement reporté

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		248 994,13		188 457,67	-	437 451,80
Opérations de l'exercice	244 984,02	272 190,65	970 712,46	634 709,06	1 215 696,48	906 899,71
Totaux	244 984,02	521 184,78	970 712,46	823 166,73	1 215 696,48	1 344 351,51
Résultat de clôture		276 200,76				128 655,03
	Besoin de financement		147 545,73			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser		-	52 706,00		
	Besoin de financement		52 706,00			
	Excédent de financement des restes à réaliser					
	Besoin total de financement		94 839,73			
	Excédent total de financement					
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			94 839,73		au compte 1068 Investissement	
			181 361,03		au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal vote à l'unanimité :

ACCEPTÉ l'affectation du résultat 2022 sur le budget primitif 2023.

AUTORISE Mme le Maire à signer les documents et effectuer les opérations relatives à cette opération.

Vote du budget primitif communal 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-2, L.3312-3, L-3312-4 et L.3312-7,

Vu le compte administratif 2022, Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022,

Mme Le Maire énonce à l'assemblée les chiffres des divers chapitres du budget primitif communal 2023 :

Dépenses de fonctionnement : ...437 441,03 €

Recettes de fonctionnement :437 441,03 €

Dépenses d'investissement :402 989,76 €

Recettes d'investissement :402 989,76 €

DEPENSES		RECETTES		
F O N C T I O N N E M E N T	002 déficit de fonctionnement reporté	-	002 excédent de fonctionnement reporté	181 361,03
	011 charges à caractère général	67 500,00	013 atténuation de charges	
	012 charges de personnel et frais assimilés	94 500,00	70 Produits des services du domaine et ventes	2 400,00
	014 atténuation de produits	1 000,00	73 Impôts et taxes	195 000,00
	65 autres charges de gestion courante	85 400,00	74 Dotations subventions et participations	33 680,00
	66 charges financières	7 400,00	75 Autres produits de gestion courante	25 000,00
	67 charges exceptionnelles		76 Produits financiers	
	68 Dotations aux provisions		77 Produits exceptionnels	
	022 Dépenses imprévues	19 110,00	78 Reprise sur amortissements et provisions	
	023 virement à la section investissement	162 531,03	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont 72,79)	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		
043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	437 441,03	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	437 441,03	
I N V E S T I S S E M E N T	001 Déficit d'investissement reporté:	147 545,73	001 excédent d'investissement reporté	-
	Opérations nouvelles		010 stocks	
	010 stocks		021 virement de la section de fonctionnement	162 531,03
	020 dépenses imprévues	7 672,50	024 produit des cessions d'immobilisation	
	040 opérations d'ordre de transfert entre sections		040 opérations d'ordre de transfert entre section	
	231-041 Intégration études	22 913,00	203-041 intégration études	22 913,00
	20 immo incorporelles		1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	94 839,73
	2158 Autres matériels & outillage	1 000,00	10222 FCTVA	45 000,00
	2182 Matériel de transport	2 000,00	10226 TAM	5 000,00
	2183 Matériel de bureau et info.	1 500,00	16 Emprunts et cautions	
	2184 Mobilier	500,00	13 Subventions d'investissement	20 000,00
	231 (immobilisations en cours)	174 358,53	18 compte de liaison	
	13 subventions d'investissement		20 immo incorporelles	
	16 emprunts et dettes assimilées	45 000,00	204 subventions d'investissement versées	
	18 compte de liaison affectation à un BA		21 immo corporelles	
	26 participations et créances rattachées		22 immo reçues en affectation	
	27 autres immos financières	500,00	23 immo en cours	
	458 Opérations pour le compte de tiers		26 participations et créances rattachées à des participations	
			27 autres immo financières	
		458 Opérations pour le compte de tiers		
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	-	Restes à réaliser en recettes d'investissement	52 706,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	402 989,76	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	402 989,76	
TOTAL DES DEPENSES	840 430,79	TOTAL DES RECETTES	840 430,79	

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal vote à l'unanimité :

ACCEPTÉ le budget 2023.

AUTORISE Mme le Maire à effectuer les opérations relatives à cette opération.

Vente Maison PANISSIAT

Mme le Maire expose aux membres présents une requête déposée par M. Baptiste BEUCHE, par laquelle ce dernier sollicite la possibilité d'acquérir la Maison PANISSIAT située sur la parcelle B 590, la dite parcelle regroupant 6 références cadastrales 590, 589, 588, 584, 586 et 592 de la section B d'une superficie totale de 3561 m², au lieudit PANISSIAT.

Mme le Maire présente l'évaluation de la propriété faite par M. Sébastien COMBE, conseiller en immobilier:

La commune de Chantesse est dispensée de l'avis des domaines, dispense pour les communes de moins de 2000 habitants.

Mme le Maire informe, selon la carte des aléas de la commune de novembre 2017 que les parcelles sont situées en aléa très fort de crue des torrents et des ruisseaux torrentiels et en aléa très fort de glissements de terrain.

Le conseil municipal, après en avoir débattu :

- émet un avis favorable au projet de cession à M. Baptiste BEUCHE, de la Maison PANISSIAT située sur la parcelle B 590, la dite parcelle regroupant 6 références cadastrales 590, 589, 588, 584, 586 et 592 de la section B d'une superficie totale de 3 561 m², au lieudit PANISSIAT ;

- décide que l'ensemble des frais de géomètre et de rédaction des actes demeurent à la charge de l'acheteur ;

- donne pouvoir à Mme le Maire pour entreprendre toutes les démarches utiles et signer l'ensemble des documents nécessaire au bon déroulement de cette opération ;

- s'entend sur un prix de vente de 170 000 € net vendeur.

Le conseil municipal vote 4 voix pour (dont 1 procuration), 1 voix contre, et 2 abstentions.

Conseil municipal du 12/04/2023

Animation feu d'artifices Comité des fêtes

Le Comité des fêtes de Chantesse sollicite la commune en demandant une subvention exceptionnelle afin de pouvoir mettre en œuvre un feu d'artifices lors de la manifestation Pasta Party qui se déroulera le samedi 1^{er} juillet 2023. Celui-ci a été estimé sur devis pour un montant de 1000 € TTC.

Après concertation, le conseil municipal décide de donner son accord pour la mise en place du feu d'artifices (devis avec bombes) et de prendre à sa charge la totalité du montant de la facture de la prestation du feu d'artifices.

La municipalité demande au Comité des fêtes de prendre en charge l'organisation de ce feu d'artifices.

Vote des Taxes locales 2023

Il est proposé pour l'année 2023 de ne pas augmenter les taux d'imposition communale par rapport à l'année précédente.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de fixer les taux des taxes suscitées de la manière suivante pour :

- La taxe d'habitation : le taux est figé au taux voté depuis et au titre de l'année 2019 soit 13,80%

- La taxe foncière sur les propriétés bâties «taux de référence» qui reprend le taux de taxe foncière communale 12,50 % et départementale 15,90 % soit 28,40 %

- La taxe foncière sur les propriétés non bâties: 35,47 %

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal vote à l'unanimité:

- **ACCEPTE** de fixer les taux des taxes suscitées, sans augmentation par rapport à l'année précédente.

Rénovation de la salle des fêtes communale

Vu la vétusté de la salle des fêtes communale, Mme Le Maire propose des travaux de rénovation énergétique et d'embellissement.

Considérant les demandes de devis réalisées par la commission travaux, le coût estimatif de ces travaux s'élève à 86 546,99 € HT.

Considérant que la commune ne peut pas assurer ces travaux sur ses fonds propres, il est nécessaire de faire des demandes de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à 8 voix pour – 1 abstention :

- **ACCEPTE** ce projet de rénovation de la salle des fêtes.
- **AUTORISE** Mme le Maire à demander des subventions auprès des services compétents du Département de l'Isère, territoire Sud Grésivaudan.
- **AUTORISE** Mme le Maire à demander des subventions auprès des services compétents de l'état (DETR, DSIL).
- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

DEPENSES	HT
Faux-Plafonds	26 016,00 €
Fenêtres-Ouvertures	21 732,75 €
Electricité	6 023,72 €
Carrelage	21 811,52 €
Peinture	10 963,00 €
	86 546,99 €

RECETTES	HT
Subvention du Département (70% de 50 000€)	35 000,00 €
Etat (20%)	17 309,40 €
Fonds libres de la commune	34 237,59 €
	86 546,99 €

Carte communale

La carte communale a été approuvée en conseil communautaire le 2 mars 2023.

Les conclusions de la commission d'enquête sont consultables sur le site Internet de la Communauté de Communes SMVIC, dans Urbanisme, rubrique Rapport d'enquête ainsi qu'en consultation papier à l'accueil de la Maison de l'intercommunalité (7 rue du Colombier, 38160 Saint-Marcellin,) aux horaires d'ouverture habituels.

Travaux d'investissement sur voirie communale : chemin Joseph Servonnet

Vu la vétusté du chemin Joseph Servonnet, Mme Le Maire propose des travaux de réfection de la chaussée.

Vu la vétusté des trottoirs du chemin Joseph Servonnet, Mme le Maire propose des travaux de mise en sécurité et d'accessibilité pour les piétons.

Considérant les demandes de devis réalisées par la commission travaux, le coût estimatif de ces travaux s'élève à 107 947,94 € HT.

Considérant que la commune ne peut pas assurer ces travaux sur ses fonds propres, il est nécessaire de faire des demandes de subvention.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal vote à l'unanimité :

- **ACCEPTE** ce projet de réfection de la chaussée du chemin Joseph Servonnet et de mise en sécurité et d'accessibilité pour les piétons
- **AUTORISE** Mme le Maire à demander des subventions auprès des services compétents du département de l'Isère, territoire Sud Grésivaudan
- **AUTORISE** Mme le Maire à demander des subventions auprès des services compétents de l'état (DETR, DSIL)
- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

DEPENSES	HT
Grosse réparation voirie communale	50 413,14 €
Mise en sécurité et accessibilité	57 534,80 €
	107 947,94 €

RECETTES	HT
Subvention du Département (40% de 50 000 €)	20 000,00 €
Etat (20%)	10 082,63 €
Subvention du Département (50%)	28 767,40 €
Etat (20%)	11 506,96 €
Fonds libres de la commune	37 590,95 €
	107 947,94 €

Impôts

Cette année encore, dans un contexte d'inflation, **la municipalité a choisi de ne pas augmenter les impôts locaux.** Néanmoins, sur votre feuille d'imposition, vous constaterez une hausse de 7,1% ; cette augmentation s'applique dans toutes les communes françaises et a été décidée au niveau de l'État : il s'agit d'une variation à la hausse de la base de calcul de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Job d'été

La municipalité a lancé un appel aux jeunes Chantessois.es âgés de 16 ans ou plus pour travailler cet été avec l'agent communal, leur permettant ainsi de gagner un salaire, de s'insérer dans le monde professionnel, de s'impliquer au service des habitants et de soulager le travail d'Éric, soutenu en cette période de végétalisation importante. En tout, cinq jeunes ont répondu présents et ce seront donc 3 garçons et 2 filles, entre 16 et 18 ans, que vous croiserez cet été avec Éric sur la commune.

Divagation des chiens et nuisances

Nous rappelons que la divagation des chiens est interdite sur la voie publique ainsi que dans la nature. Ils doivent rester en permanence sous le contrôle de leur maître, qui veillera également à éviter toute agressivité de son animal, vis-à-vis de toutes personnes ou autres animaux.

Les nuisances sonores que nos amis les chiens peuvent occasionner au voisinage sont à réduire au strict minimum : aucun chien ne doit être autorisé à aboyer pendant de longs moments. Les aboiements à répétition peuvent devenir un vrai cauchemar pour le voisinage.

Dans tous les cas, la responsabilité des maîtres peut être engagée aux titres de troubles à l'ordre public, de troubles de voisinage, ou même de coups et blessures en cas d'agression. Si votre chien aboie dehors, faites-le rentrer dans la maison, il se calmera rapidement et vos voisins vous en seront reconnaissants. C'est à ces conditions, en respectant quelques principes simples pour le bien-être commun, que le chien restera le « meilleur ami » de l'homme.

Chemins de randonnée

Une nouvelle carte des chemins de randonnée de proximité vient d'être créée ; elle répertorie l'ensemble des chemins des communes avoisinantes. Ce document est en vente aux offices de tourisme au prix de 8 € (aucune possibilité de la consulter en ligne). Un exemplaire est consultable en mairie.

De nombreux panneaux indicatifs de direction ont été plantés sur Chantesse et les communes avoisinantes, afin que vous puissiez faire de belles randos. Sur notre commune, quelques portions de chemin restent encore à aménager, l'entreprise ayant pris du retard suite à la pousse exceptionnelle de la végétation cette année.

Point sur les travaux réalisés en 2023

École

Suite à la visite des délégués de la DDEN, certains travaux de sécurisation ont été réalisés :

- La pose d'un panneau de rassemblement vers l'aire de jeux.
- L'occultation des fenêtres donnant directement sur le parking.
- La mise en place de plots devant la porte d'entrée pour éviter toute tentative d'intrusion par un véhicule (pose prochaine).

Sécurisation du carrefour entre la RD153 et le chemin des Mollauds

- Pose d'un panneau priorité à droite clignotant. Nous vous rappelons que la vitesse est limitée à 50 km/h dans le village !

Travaux de rénovation de l'appartement au-dessus de la mairie :

- Réfection des murs et plafonds : peinture.
- Salle de bain : installation d'une douche à l'italienne et d'un meuble vasque.
- Installation de nouveaux meubles dans la cuisine.

Éclairage public

Fin du remplacement de l'ensemble des ampoules sodium par des ampoules LED, permettant de substantielles économies d'énergie.

On continue à investir : différents projets pour 2024/2025

• Travaux sur le chemin Joseph Servonnet
Vu la vétusté du **chemin Joseph Servonnet**, Le conseil municipal propose des travaux de réfection de la chaussée et de mise en sécurité et d'accessibilité pour les piétons. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 107 947,94 € HT. Considérant que la commune ne peut pas assurer ces travaux sur ses fonds propres, il est nécessaire de faire des demandes de subven-

tion auprès du Département (accordée en juin 2023) d'un montant de 48 767 € pour des travaux prévus en 2025. La demande de subvention auprès de l'état sera faite l'année prochaine.

Plan de financement prévu pour ce projet :

DÉPENSES	HT
Grosse réparation voirie communale	50 413,14 €
Mise en sécurité et accessibilité	57 534,80 €
	107 947,94 €

RECETTES	HT
Subvention du Département (40% de 50 000 €)	20 000,00 €
Etat (20%)	10 082,63 €
Subvention du Département (50%)	28 767,40 €
Etat (20%)	11 506,96 €
Fonds libres de la commune	37 590,95 €
	107 947,94 €

Le conseil municipal propose d'exécuter l'enfouissement des lignes téléphoniques et électriques de ce même chemin. Suite à notre demande, **Territoire Énergie Isère (TE38)** a étudié la faisabilité.

Descriptif sommaire des travaux :

- Enfouissement du réseau électrique basse tension et télécom sur le chemin Joseph Servonnet sur 210 m linéaire environ + reprise des branchements.
- Enfouissement du réseau télécom seul au bout du chemin Joseph Servonnet sur 50 m linéaire environ. Enfouissement de la ligne HTA sur environ 60 m linéaire + remplacement du poste aérien H61 existant par un poste au sol.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 177 347 €
- 2 - le montant total de financement externe serait de 151 971 €
- 3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à 0 €
- 4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ 25 376 €

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur **Orange**, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 25 810 €
- 2 - le montant total de financement externe serait de 0 €
- 3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à 1 229 €
- 4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ 24 581 €

La contribution de la commune s'élèverait à 51 186 € pour ce projet.

Rénovation de la salle des fêtes

Vu la vétusté de la **salle des fêtes communale**, le conseil municipal propose des travaux

de rénovation énergétique et d'embellissement.

Considérant les demandes de devis réalisées par la commission travaux, le coût estimatif de ces travaux s'élève à 86 546,99 € HT.

Considérant que la commune ne peut pas assurer ces travaux sur ses fonds propres, il est nécessaire de faire des demandes de subvention.

La demande de subvention auprès du Département a été faite en avril dernier et a reçu un accord à la conférence territoriale du vendredi 16 juin 2023 d'un montant de 35 000 € pour 2025.

La demande de subvention auprès de l'état sera faite l'année prochaine.

Plan de financement prévu pour ce projet :

DÉPENSES	HT
Faux-Plafonds	26 016,00 €
Fenêtres-Ouvertures	21 732,75 €
Electricité	6 023,72 €
Carrelage	21 811,52 €
Peinture	10 963,00 €
	86 546,99 €

RECETTES	HT
Subvention du Département (70% de 50 000€)	35 000,00 €
Etat (20%)	17 309,40 €
Fonds libres de la commune	34 237,59 €
	86 546,99 €

Nous sommes toujours en réflexion sur la **réhabilitation de l'ancienne école** ; les différentes propositions que nous avons reçues n'ont pas abouti. N'hésitez pas à signaler autour de vous que ce local est libre et que nous étudions toute proposition (association, artisan, personnel médical et paramédical etc.).

Le point sur les élèves de l'école

Les CM1-CM2 étaient encore nombreux cette année, avec un effectif de 26 élèves. Ils ont eu de nombreuses activités, notamment sportives. Ils ont pratiqué 6 séances de rugby animées par le club de Vinay (qui se sont terminées par un tournoi inter-écoles), puis 6 séances de roller et enfin une initiation au basket pendant séances organisées par le club de Tullins, là encore terminées par un tournoi inter-écoles.

Ils ont mené également des projets **culturels** : une sortie au musée d'arts de Grenoble sur le thème de «Monet» et une visite du Muséum d'histoire naturelle



L'apprentissage de la **citoyenneté** n'a pas été en reste, avec la venue de la Croix rouge pour leur apprendre les gestes des premiers secours; en contrepartie, ils ont réalisé une collecte alimentaire à l'école au profit de cette ONG. Ils ont également participé au prix de la citoyenneté 2023 sur le thème « l'eau, un trésor à préserver et à partager » en réalisant un montage vidéo critique. Le 4 juillet, ils ont reçu un lot de livres offert par l'office central de la coopération à l'école pour leur participation à ce projet, en présence de la maire Isabelle Oriol et de la présidente de la délégation locale des DDEN Joelle Blunat-Boujet. Puis, avec la Maison des Familles de Saint Marcellin, ils ont travaillé sur la thématique de l'alimentation/ l'équilibre

alimentaire. Et enfin, ils ont mené un projet intergénérationnel avec l'Ehpad de Notre Dame de l'Osier : les enfants échangent des mails avec 7 résidents de l'Ehpad puis ils se sont rencontrés. Les élèves ont aussi participé aux rencontres de l'autonomie, proposée par la Maison du Département.

Dans le cadre des projets scientifiques, ils ont bénéficié d'une Intervention Numérique faite par Belinda Campillo pour leur présenter la programmation informatique et ses métiers, et ont participé à un concours de Mathématiques national : Eurekamaths.

Pour clore cette année bien remplie, une sortie scolaire a eu lieu le 26 mai à Chanaz, avec une

croisière commentée avec passages de l'écluse et 2 ateliers : poterie et apprentis archéologues. En septembre, les effectifs seront plus réduits, avec 9 CM1 et 9 CM2

Pour les volontaires, sachez que les DDEN (Délégués Départementaux à l'Éducation Nationale) cherche des bénévoles. Contactez la mairie si vous êtes intéressés, nous transmettrons votre demande.

12^e édition du prix de la Citoyenneté

Des livres pour l'école de Chantesse

La classe de CMI-CM2 d' Isabelle Carlin a participé au prix de la Citoyenneté 2023 organisé par l'Union de l'Isère des DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale) comme 72 autres écoles du département.

À partir du thème «L'eau, un trésor à préserver et partager», les élèves se sont intéressés en sciences et technologie, aux différents états de l'eau, à ses cycles naturels et domestiques. À travers un reportage vidéo critique, les élèves ont ciblé différents comportements que nous pouvons tous améliorer pour qu'ils deviennent des réflexes au quotidien.



À travers leur reportage relatant 5 situations du quotidien, les élèves espèrent que toutes les générations seront plus attentives à la préservation de l'eau.

Mardi 4 juillet à 10h, en présence d'Isabelle Oriol, maire de la commune, Joëlle Blunat-Boujet, présidente de la délégation locale des DDEN, Françoise Clavel, Élisabeth Izerable, J-M Hernandez, DDEN et Georges Brichet-Billet, ancien DDEN, la classe a reçu un lot de livres offert par l'office central de la coopération à l'école (OCCE) pour la participation à ce concours.

Conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère : une assemblée consul'active

Vous habitez Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, vous avez de l'intérêt pour le territoire où vous vivez, de la curiosité, une envie de débattre, de participer et de donner votre avis sur les politiques publiques locales, rejoignez-nous !

Au conseil de développement, chacun·e s'investit à hauteur de ses possibilités :

- dans un groupe de travail dédié à un sujet qui lui tient à cœur,
- dans les commissions intercommunales thématiques avec les élu·e·s pour apporter le regard citoyen à la fabrique des politiques,
- dans les réunions mensuelles du conseil de développement.

Sont abordées les thématiques d'aménagement du territoire, mobilité, agriculture et alimentation, services à la personne, santé, mobilité, enfance-jeunesse, gestion des déchets, énergies renouvelables et d'autres encore.

Le conseil de développement, c'est la démocratie participative à l'échelle de la communauté de communes, dès 16 ans pour tout citoyen ne non élu·e.

Une vingtaine de personnes s'investissent pour apporter leur regard sur l'action publique, pourquoi pas vous ?

Contactez-nous :

conseil.developpement@smvic.fr
ou 06 98 49 21 85.

Plus d'info sur <http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr>

Envie de vous impliquer avec nous pour votre territoire ?

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE

Exprimons
NOUS

Rejoignez
le conseil de développement
Une assemblée consul'active de citoyens volontaires
du territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

LA MIFE

(Maison de l'Information sur la Formation et sur l'Emploi) un service de la Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan

Côté Public
• Pour les plus de 26 ans

Côté Entreprises
• Pour celles de - de 250 salariés

Nous vous proposons un accompagnement personnalisé, confidentiel et sur mesure dans la mise en œuvre de vos projets

NOS MISSIONS :

- Accompagner individuellement les salariés pour un projet d'orientation, de formation, de Validation des Acquis de l'Expérience, de reconversion, de création d'entreprise...
- Accompagner les + 45 ans en recherche d'emploi
- Accompagner les entreprises, le dirigeant et ses salariés : repérer et identifier les besoins de formations, de recrutement, sécuriser les parcours des salariés ou envisager leur évolution au sein de l'entreprise.

Où nous trouver ?

VOIRON
Immeuble le Quartz
40 rue Mainssieux - 38500 VOIRON

ST MARCELLIN
Maison de l'Intercommunauté
7 rue du Colombier - 38160 Saint-Marcellin

Accueil sur rendez-vous au :
04.76.93.17.18

Maison de l'Emploi | La Région Auvergne-Rhône-Alpes | Co-financé par l'Union européenne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

LES
URGENCE
C'EST PAS
EVIDENCE

• Renouvellement d'ordonnance
• Coup de chaleur
• Infection bénigne...

CERTAINES SITUATIONS
NE JUSTIFIENT EN RIEN
DE SE RENDRE
AUX URGENCES.

MES RÉFLEXES
avant de me déplacer

Je prends conseil auprès de **MON MÉDECIN** ou de **MON PHARMACIEN**

Je trouve un lieu de **CONSULTATION** **SANS RENDEZ-VOUS**

J'appelle **LE 15**

Association Sportive de Chantesse



La saison 2022-2023 vient de s'achever, et nos adhérents ont fait preuve d'enthousiasme et d'assiduité jusqu'au bout. Il faut dire que nos encadrants ont su les motiver, et l'Association est heureuse de vous annoncer que l'ensemble des cours proposés est reconduit pour la saison prochaine.

Chaque semaine nous vous proposons

- Du **Yoga** le mardi soir, à la salle Chantessa. La pratique sera assurée par Estelle, nouvelle professeure. Le nombre de cours et l'horaire sont encore à finaliser, en fonction du nombre d'inscrits.
- Du **Pilates** le mercredi, à la salle Chantessa. Un cours le matin et deux cours en fin de journée. Devant le succès remporté par ces cours, et la motivation des pratiquants de cette année à se réinscrire, il est possible que nous mettions en place un 4^e cours le mercredi. Les cours sont donnés par Nathalie.

Nous pourrions envisager aussi un cours de gymnastique douce, si la demande est là.

- Du **Cross Training** le mercredi soir. Les cours sont donnés par Benoît.
- De la **Gymnastique** le jeudi soir. Les cours sont donnés par Benoît.

Attention, pour chaque activité et pour une bonne qualité de cours, le nombre de participants est limité. Si vous êtes intéressé par l'une ou l'autre des activités proposées, merci de nous en faire part en envoyant un e-mail à l'association : aschantesse@gmail.com.

Le taux de réinscription des adhérents est très élevé et il nous est utile de connaître les nouveaux pratiquants potentiels au plus tôt, afin de pouvoir mettre en place de nouveaux créneaux si nécessaire.

Les cours reprendront la deuxième semaine de septembre, à partir du mardi 12 septembre. Les deux premiers cours sont considérés comme essais et par conséquent gratuits. Pour les inscriptions, elles se feront la dernière semaine de septembre au cours de deux permanences.

Toutes les informations de l'association ; horaires des cours, tarifs, dates, personnes à contacter, sont disponibles sur le site Internet de la commune de Chantesse.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à nous écrire.

Sportivement,

Les membres du bureau de l'ASC (Laurence, Dominique, Nathalie, Delphine)

aschantesse@gmail.com

Colibris



Téléthon



Premier samedi de décembre, matinée avec quelques gouttes de pluie à Chantesse mais comme depuis de très nombreuses années... toujours aux couleurs du Téléthon ! Et de nouveau, un vif succès car un peu plus de 2 300 €

ont pu être reversés à l'Afm par les Colibris. Le traditionnel repas à emporter, cette année : sauté de porc à la provençale accompagné d'un gratin de pâtes ainsi que le vin chaud, maquillages, jeux en bois et ventes diverses étaient de la partie pour animer la place du village.

Les boules carrées ont fait l'unanimité parmi les participants, petits et grands ont tenté leur chance pour s'approcher au plus près du cochonnet malgré la difficulté quand... ça tourne plus que ça ne roule. Tirs incertains mais rigolade garantie !

Randonnée solidaire

Nous vous attendons nombreux pour notre randonnée solidaire, organisée au profit de l'association de Christine Janin «À Chacun Son Everest» qui proposent des séjours à des femmes en rémission de cancer du sein et des enfants malades.

Rendez-vous le dimanche 24 septembre à partir de 8h sur le terrain municipal pour marcher ou courir. 4 parcours vous attendent de 2, 6, 10 et 15 km et des pâtes à l'arrivée !

Prix : 7 € (3 € de 6 à 14 ans).

Inscriptions au 06 08 33 52 06 ou sur notre adresse mail : colibris38470@gmail.com



Comité des fêtes



Après une soirée de Théâtre avec la pièce «Et Surtout la Santé» de la troupe Art'Scène à guichet fermé au mois de mars, la pasta party avec soirée musicale, animée par Sono Impac'anim, dans la salle des fêtes pour cause de pluie en fin de journée, a aussi connu un vif succès, 150 convives étaient présents. À cette occasion, un feu d'artifice offert par la municipalité a été tiré sur le terrain municipal et a ravi tous les spectateurs présents et pour cause... le ciel de Chantesse n'avait pas brillé depuis plus de 25 ans !

Nous vous donnons rendez-vous au cabanon pour le vide-greniers, reporté au dimanche 24 septembre en même temps que la randonnée solidaire organisée par l'association Colibris.

Toute l'équipe du Comité des fêtes... qui ne demande qu'à accueillir de nouveaux bénévoles !



Sou des écoles

2022-2023 au Sou des écoles de Chantesse-Vatlieu-Notre Dame de l'Osier

L'AG s'est tenue le 30 septembre : Gwenaëlle a cédé sa place à Laura qui devient présidente du Sou. Et Sarah laisse la place de trésorier à Noé.

Le 29 octobre dernier, nous avons organisé la première soirée **Halloween** avec un défilé dans les rues de Notre Dame de l'Osier et une soirée déguisée. Ça a été un super moment. Merci à Seb pour la musique.

Après la traditionnelle **vente de chocolat** en décembre, nous avons proposé le **repas diots/crozet** à emporter: Belle journée cuisine chez Sarah Un brin de Sariette. Merci pour l'aide et le logistique et les diots de la ferme du Revollet. Le carnaval et la boom des enfants se sont déroulés à Vatlieu en février: Le **bonhomme carnaval** fabriqué par la classe d'Isabelle a été brûlé comme il se doit après l'explication lues par quelques élèves.

Nous étions tellement motivés que nous avons organisé un **grand loto** qui s'est déroulé le 2 avril 2023. Il a réuni plus de 350 personnes. Ce fut une réussite, une très belle après-midi



passée et surtout une équipe de bénévoles de choc, des heures de préparation.

Le 31 mai, nous avons accueilli le **Cirk Puce** qui a ravi petits et grands. Sandy de la compagnie de cirque **La Vrille** a proposé une initiation au cirque et le Jeff et son **Jeff Blues Trio** nous a enchanté avec sa musique blues/rock.

L'année 2022/2023 a fini en beauté avec une **fête des écoles** très réussie. Au programme: château gonflable, maquillages, jeux, visite de supers héros. Repas préparés par les bénévoles: poulet basquaise, fromage blanc offerts par Alex, merci, et glace.

Merci à tous d'être venus nombreux et à tous les bénévoles pour la logistique, la cuisine et le temps passé.

Pour les enfants des écoles, venez nous rejoindre pour un jour ou pour toujours.

Le Sou remercie les mairies et les employés communaux qui sont toujours là en soutien lors des différentes manifestations.

Très bel été à tous.

AG 23/24 : le 15/09/23

Yoga

Le Yoga est l'union entre le corps et l'esprit.

Il permet de travailler sur son corps, en douceur, sans violence ni douleur, afin d'accéder à une meilleure santé.

Les bienfaits sont multiples et variés.

Je vous propose des cours :

- les lundis de 9h40 à 10h40, dans la salle des fêtes de Morette
- les lundis de 18h30 à 19h30, dans la salle de la MJC de l'Albenc
- les jeudis de 19h30 à 20h30, dans la salle rose de l'Olympide Piscine de Chatte.

Les cours reprendront en septembre.

Les inscriptions sont déjà ouvertes pour la saison prochaine.

N'hésitez pas à me contacter

Laura

Tél. 06 99 45 75 81

ou par email : lesmerveillesdelaura@gmail.com

27^e FESTIVAL DE L'AVENIR AU NATUREL

Les 2 et 3 septembre 2023 se tiendra la 27^{ème} édition du Festival de l'Avenir au Naturel à L'Albenc, organisée par l'association Espace Nature Isère.

C'est sur les parkings et les pelouses de la commune de L'Albenc que se déroulera les 2 et 3 septembre pour la 27^{ème} année consécutive la plus grande foire biologique en plein air de Rhône-Alpes.

Cet événement gratuit présente de nombreux produits issus de l'agriculture biologique, de l'artisanat... Diverses thématiques sont ainsi traitées par plus de **150 exposants** : l'alimentation, l'habitat, les énergies renouvelables, le jardinage, mais aussi le tourisme vert, la presse, l'éducation à l'environnement, la protection de la nature...

Pendant tout le week-end, des **conférences et des débats** seront proposés au public : Etat des lieux de l'eau dans la Région, réenchanter le vélo pour une mobilité libre et joyeuse, bien manger c'est pas si compliqué, la haie refuge de biodiversité, protégeons les blaireaux...

Cette année, l'invité d'honneur sera : Valérie Le Brenne de l'association Bloom, qui animera la grande soirée du samedi autour du sujet : « Quel avenir pour les océans ? ».

Au programme également, de nombreuses **animations** : relaxation et bain sonore, création de cartes à planter ou d'instrument de musique, balades découvertes des plantes, vannerie, créations nature, le travail qui relie, au jardin adoptez les bonnes pratiques...

Des expositions de sculptures, tableaux, des concerts, des spectacles : déambulation de clown ...

L'association **Espace Nature Isère**, à travers le Festival de l'Avenir au Naturel, travaille ainsi au développement d'une société plus solidaire, plus humaine et plus respectueuse de l'environnement autour du partage, des rencontres et de moments conviviaux.



+ D'INFOS ICI



ESPACE NATURE ISERE
32 PLACE DU SOUVENIR FRANÇAIS - 38470 L'ALBENC
FESTIVAL@ENISERE.FR
04.76.36.50.10

L'ASSOCIATION ESPACE NATURE ISÈRE C'EST AUSSI :

L'éducation à l'environnement
Nous proposons toute l'année des animations à destination des écoles ou du grand public sur plusieurs thèmes : la mare, l'eau, la forêt, le jardin, la biodiversité, le développement durable, etc.
La veille écologique
L'association est engagée dans la sauvegarde de la biodiversité du territoire. Campagne amphibien, gestion de carrières...

NOUS RECHERCHONS ACTIVEMENT DES VOLONTAIRES POUR NOUS AIDER LORS DU FESTIVAL !!